

COMMUNE D'HERBEYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018 – 51

Séance du 22 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Présents : Françoise FONTANA, Jean-Michel TAILLANDIER, Olivier ULRICH, Cyrille BOULLLOUD, Isabelle PATUREL, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT et Jacques CLAY

Absents : Elisabeth SCIUS, Aurélien DAUTREY, Stéphane VINCENT

Absents excusés : Nancie FROMONT, Jean-Noël CAUSSE, Michèle NASRAOUI et Claude GARAPON (pouvoir à Isabelle PATUREL)

Secrétaire de séance : Jean-Michel TAILLANDIER

Nombre de votants : 9

Ouverture de séance : 19h00

Nombre de membre présents : 8

Nombre de membres en exercice : 15

Objet : Demandes de subventions pour financer l'acquisition d'équipements techniques des services communaux

Vu :

- Le budget communal,
- Le CGCT.

Soucieux de doter les services communaux d'outils de travail performants et adaptés aux enjeux économiques et écologiques, il est envisagé d'acquérir :

- Un désherbeur mécanique qui constitue une alternative durable et conforme à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires,
- Un logiciel d'instruction des demandes d'autorisations du droit du sol qui permettra de répondre aux exigences de dématérialisation des procédures administratives.

Il est proposé de solliciter l'aide du Département de l'Isère, au titre de l'enveloppe « Territoire » pour équilibrer le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Désherbeur	22 100€	Subvention départementale – env. territoire	6 304€
Logiciel d'urbanisme	6 850€	Subvention régionale – env. ruralité	8 840€
		Subvention DETR 2019	5 790€
		Autofinancement	8 016€

Montant H.T. en euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'acquisition de ces équipements nécessaires au bon fonctionnement des services communaux,
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessous,
- **Sollicite** une subvention de 6 304€ auprès du département de l'Isère,

Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le **SLON** Maires à l'application de la

ID : 038-213801889-20181022-D_2018_51-DE

- **Autorise** madame le maire à prendre toutes les dispositions présente délibération et à signer toute pièce en la matière.

Ainsi délibéré, pour copie conforme

Le Maire, Françoise FONTANA.

